

attend du Tiers-Ordre ne se fera." C'est pour répondre à ce désir de Léon XIII que le Cardinal Jacobini, aussitôt après la publication de l'encyclique *Auspicato*, écrivait à tous les évêques du monde : " Que tous les pasteurs des âmes, prédicateurs et confesseurs, s'entendent pour exciter les fidèles, surtout les hommes et les jeunes gens, à se faire inscrire dans le Tiers-Ordre et à en fréquenter les pieuses assemblées." Tel a été le vœu de Léon XIII, tel fut celui de Pie X, plusieurs fois manifesté, entre autres, au Cardinal Perrault, évêque d'Autun : " Propagez, lui écrivait-il, le Tiers-Ordre, créez partout des Fraternités." Ainsi donc, en se faisant l'apôtre du Tiers-Ordre, le prêtre répond à une invitation pressante de l'Église.

Quand bien même cette invitation ne lui serait pas explicitement formulée, il n'en devrait pas moins travailler à la diffusion du Tiers-Ordre, à cause des grands biens que celui-ci procure à la société des fidèles. Le premier de ces biens, c'est que le Tiers-Ordre concourt d'une manière très efficace à conserver intacte la pratique de la religion, de la justice et de la charité parmi le peuple. C'est ce que Léon XIII a mis en relief dans son encyclique déjà citée : " Si les institutions franciscaines fleurissaient, la foi, la piété et l'honnêteté des mœurs chrétiennes fleuriraient aussi. Cet appétit désordonné des choses périssables serait réprimé, et il n'en coûterait pas de dompter ses passions par la vertu. Les hommes, unis par les liens de la fraternité, s'aimeraient entre eux, et ils auraient pour le pauvre et l'indigent, qui sont les membres du Christ, le respect convenable." C'est ce que le même Léon XIII disait dans une allocution publique : " Le Tiers-Ordre fait de vrais chrétiens. Là, comme dans une arène, la vie chrétienne est pratiquée plus exactement." Et Pie X, dans une circonstance analogue : " Le Tiers-Ordre est d'une merveilleuse opportunité pour la réforme chrétienne des mœurs."

Mais ce n'est pas tout. Non seulement le Tiers-Ordre fait des membres qui le composent de vrais chrétiens, mais il en fait encore les précieux auxiliaires du prêtre pour sanctifier les âmes. On peut le dire à juste titre : Si le Tiers-Ordre a be-